



# Politique de protection des jeunes athlètes

Le CF Bellechasse a conçu la présente politique afin de garantir un environnement sécuritaire pour les enfants qui pratiquent un sport dans le cadre de ses activités. La protection, les droits et le bien-être des jeunes que nous soutenons demeurent au cœur de nos priorités. Cette politique décrit les démarches à suivre si vous êtes témoin d'un comportement inapproprié ou possiblement répréhensible.

<b>Personnes ressources .....</b>	<b>1</b>
<b>Politique de signalement d'un comportement illégal ou inapproprié.....</b>	<b>1</b>
<b>À qui signaler .....</b>	<b>2</b>
<b>Suivi d'un signalement .....</b>	<b>2</b>
<b>Règles générales de comportement.....</b>	<b>3</b>
<b>Qu'est-ce qu'un « comportement inapproprié »? .....</b>	<b>3</b>
<b>Politique « Règle de deux » .....</b>	<b>4</b>
<b>Politique de vérification des antécédents.....</b>	<b>5</b>
<b>Politique de sécurité des installations.....</b>	<b>5</b>
<b>Politique pour les joueurs portant un plâtre .....</b>	<b>5</b>
<b>Politique anti-intimidation .....</b>	<b>5</b>
<b>Politique d'utilisation des vestiaires.....</b>	<b>6</b>
<b>Ressources utiles.....</b>	<b>6</b>



## Personnes ressources

Notre organisme attache une grande importance à la sécurité et à la protection des enfants. Les droits et le bien-être de toutes les jeunes personnes qui participent à nos activités sont une préoccupation constante. De plus, l'ensemble de nos employés et bénévoles doivent respecter un code de conduite strict.

Pour toute question ou pour signaler un comportement inacceptable, nous vous invitons à communiquer avec les personnes ressources désignées au sein du CF Bellechasse. Elles ont reçu la formation nécessaire pour gérer ce type de signalement.

### **Pour nous joindre :**

[club@cfbellechasse.com](mailto:club@cfbellechasse.com)

---

## Politique de signalement d'un comportement illégal ou inapproprié

La présente politique explique les étapes à suivre si vous observez un comportement possiblement illégal ou inapproprié.

### **1. Tout soupçon de comportement illégal doit être signalé.**

Toute personne découvrant qu'un enfant est ou aurait pu être victime d'abus est légalement et moralement tenue de le signaler. Cette obligation découle des dispositions légales en matière de protection de l'enfance.

- Vous n'avez pas à prouver qu'il y a abus, seulement à faire part de vos inquiétudes.

### **2. Ressources pour signaler vos préoccupations :**

- Vous pouvez contacter la personne ressource au sein du club, qui vous informera des organismes ou autorités compétents pouvant vous aider.
- Vous recevrez également des conseils sur la démarche à suivre, sur ce qui peut se produire après un signalement et sur les moyens de protéger toutes les personnes concernées.



Tout échange, allégation ou plainte demeure confidentiel et est traité de façon juste et transparente.

---

## À qui signaler

### 1. Allégation ou soupçon de comportement illégal (ex. abus sexuel d'un mineur)

- Toute information relative à un tel acte doit immédiatement être communiquée à la police ou à la protection de l'enfance. Ces autorités détermineront si une enquête plus approfondie est nécessaire.

### 2. Allégation ou suspicion de comportement inapproprié

- Ce type de situation doit être transmis à la personne ressource du club.
  - Si vous hésitez à qualifier le comportement observé, discutez-en avec la personne ressource, qui saura vous guider.
- 

## Suivi d'un signalement

### • Comportement potentiellement illégal

Dès qu'un tel cas est porté à notre attention, la police ou la protection de l'enfance est informée, et un suivi interne peut être effectué au besoin.

### • Comportement inapproprié

Après un signalement, une vérification interne aura lieu pour établir les faits et déterminer les mesures disciplinaires ou autres à appliquer, si nécessaire.

Dans certains cas, le CF Bellechasse peut décider de transmettre le dossier à la police ou à la protection de l'enfance, notamment en cas de multiples signalements, de récidive ou si la nature du comportement soulève d'importantes inquiétudes.

---



## Règles générales de comportement

Les membres, employés et bénévoles de notre association ne doivent pas :

- Avoir des contacts physiques avec un enfant qui dépasseraient les limites considérées comme raisonnables ou qui pourraient mettre cet enfant ou tout observateur mal à l'aise.
  - Communiquer avec un enfant, dans le cadre ou en dehors de leurs fonctions, d'une manière qui rendrait l'enfant mal à l'aise ou qui semble dépasser les limites établies.
  - Adopter des comportements allant à l'encontre du mandat, des politiques ou du code de conduite de CF Bellechasse, que ce soit dans l'exercice ou non de leurs fonctions.
- 

## Qu'est-ce qu'un « comportement inapproprié »?

Par « comportement inapproprié », on entend notamment :

### 1. Communications inappropriées

- Échanges non liés aux activités sportives (appels personnels, textos, courriels, messagerie instantanée, demandes « d'ami » sur les réseaux sociaux, etc.).
- Communications en dehors du contexte habituel de travail avec l'enfant ou la famille.

### 2. Contacts inappropriés

- Passer du temps avec un enfant (en dehors des activités officielles) sans autorisation préalable.

### 3. Favoritisme

- Accorder des privilèges indus ou de l'attention excessive à un enfant (ex. cadeaux personnalisés, privilèges injustifiés, etc.).

### 4. Photos ou vidéos à caractère personnel

- Utiliser un appareil personnel pour photographier ou filmer un enfant, publier ces images en ligne ou les conserver à des fins personnelles. Les images prises dans le cadre de vos fonctions doivent demeurer en possession de l'organisme.

### 5. Blagues ou remarques à caractère sexuel

- Tenir des propos suggestifs ou sexualisés envers un enfant.



## 6. Matériel à caractère sexuel

- Montrer ou afficher de tels contenus à la vue d'un enfant (images, illustrations, écrits, etc.).

## 7. Intimidation ou menaces

- Menacer ou intimider un enfant de quelque manière que ce soit.

## 8. Ridiculiser un enfant

- Manquer de respect ou se moquer de façon à humilier l'enfant.

Le CF Bellechasse ne tolère aucun comportement inapproprié de la part d'un employé ou d'un bénévole.

---

## Politique « Règle de deux »

La « Règle de deux » vise à protéger les jeunes athlètes dans des situations où ils pourraient être vulnérables. Elle consiste à veiller à ce qu'au moins deux adultes soient présents lors des interactions avec un seul enfant, sauf en cas d'urgence médicale.

Par exemple :

- **Un entraîneur seul avec un athlète** : Interdit.
  - **Un entraîneur avec deux athlètes** : Minimale acceptable.
  - **Un entraîneur et un autre adulte avec un athlète** : Acceptable.
  - **Deux entraîneurs avec un athlète** : Acceptable.
-



## Politique de vérification des antécédents

Tout employé ou bénévole doit se soumettre à une vérification de casier judiciaire et à une vérification pour le secteur vulnérable. L'objectif est de s'assurer qu'aucun individu représentant un risque (violence, inconduite sexuelle, vol, consommation de substances illicites, etc.) ne participe aux activités de CF Bellechasse.

---

## Politique de sécurité des installations

Les terrains, sites et équipements doivent être adaptés et en bon état afin d'assurer le bien-être et la sécurité des participants. Mesures recommandées :

- Vérifier l'état des terrains et en assurer l'entretien régulier.
  - Utiliser des ballons adaptés à l'âge des joueurs.
  - Veiller à ce que les buts soient toujours solidement fixés au sol.
  - Interdire à quiconque de grimper ou de se suspendre aux structures des buts.
  - Interrompre immédiatement toute activité extérieure lorsque le tonnerre se fait entendre et se mettre à l'abri.
- 

## Politique pour les joueurs portant un plâtre

Selon la Loi 4, un joueur ne peut porter un équipement dangereux pour lui-même ou pour autrui. Un dispositif protecteur non dangereux (ex. un bandage protecteur) est autorisé, à condition qu'il ne représente aucun danger pour le porteur ni pour les autres joueurs.

---

## Politique anti-intimidation

Toute forme d'intimidation est proscrite, car elle va à l'encontre de l'esprit d'équipe et peut être extrêmement dommageable pour la victime. CF Bellechasse est résolu à offrir un environnement sûr, bienveillant et accueillant pour tous ses participants.



---

## Politique d'utilisation des vestiaires

Lors de l'accès aux vestiaires :

- Les groupes de jeunes devraient, dans la mesure du possible, avoir l'usage exclusif des vestiaires.
- Séparer les vestiaires selon le genre, le cas échéant.
- Appliquer la « Règle de deux » (au moins deux adultes présents) pour la supervision.
- Quand cela est nécessaire (enfants très jeunes, potentiels risques d'intimidation ou de bagarres, proximité d'une piscine, etc.), une surveillance accrue peut être mise en place.
- Le personnel ou les bénévoles affectés à la surveillance doivent être du même genre que les enfants surveillés (lorsqu'ils se changent).

---

## Ressources utiles

**Respect dans le sport** : Programme de sensibilisation aux problèmes d'intimidation, d'abus, de harcèlement et de discrimination.

- <https://french.respectgroupinc.com/respect-in-sport/>

**Priorité Jeunesse** : Programme offrant aux parents des outils pour choisir des organisations qui possèdent des mesures efficaces de protection des enfants.

- <https://commit2kids.ca/fr/>

**Jeunesse, J'écoute** : Service gratuit, confidentiel, bilingue et anonyme, offert 24/7, pour soutenir les enfants et adolescents.

- 1-800-668-6868 – <https://jeunessejecoute.ca/>

**AidezMoiSVP.ca** : Ressources pratiques pour les jeunes (13-17 ans) confrontés au partage non consenti d'images ou de vidéos à caractère sexuel.

- <https://aidezmoisvp.ca/>